

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

Le 23 mai 2022 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre de l'Espace Culturel, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	FRANÇOIS	Marielle	P
BESSIN	Pierrette	P	DUBOSCQ	David	Procuration à H. GUILLOTTE
PFEIFFER	Michel	Procuration à M. FRANÇOIS	LE THIMONNIER	Eglantine	P
LEBRETON	Delphine	P	PIGASSE	Nicolas	Procuration à I. BOUYER-MAUPAS
LEMESLE	Jean	P	BOUYER- MAUPAS	Isabelle	P
HENNEQUIN	Jocelyne	Procuration à C. DUTERTRE	CAVELLEC	Didier	P
MASTELLOTTO	Laurent	P	LEGRAVEREND	Alain	P
GUILLOTTE	Hubert	P	DENGREVILLE	Jean-Pierre	Procuration à E. LE THIMONNIER
DANGUY	Patrick	P	COUTANCEAU	Delphine	Absente excusée
GERMAIN	Jean-Pierre	P	POISSON	Jean-Marc	P
GUILLOIN	Sandra	Procuration à P. BESSIN	WLASNIAK	Philippe	Secrétaire de Séance
LAINÉ	Pauline	Procuration à P. BESSIN			

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2022.

N° 1 – C.M.B.

ADHESION AU SERVICE D'INGENIERIE DE PROJET

M. le Maire expose que conformément au pacte de gouvernance approuvé en juin 2021, la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage propose la mise en place d'un service commun afin d'accompagner les mairies dans l'émergence et le développement de leurs projets.

Il s'agit de constituer un service d'appui à l'ingénierie de projet permettant de mutualiser les moyens humains, techniques et matériels et d'aider les communes dans la préparation des dossiers de projet.

La cotisation annuelle est fixée à 500 Euros.

L'utilisation du service sera facturée en fonction du nombre d'heures réalisées pour chaque commune. L'adhésion effectuée en 2022 sera validée pour une durée ferme de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter l'adhésion au service commun d'appui en ingénierie de projet mis en place par la Communauté de Communes
- d'accepter les conditions tarifaires telles qu'exposées
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

- M. CAVELLEC rappelle que dans le cadre du contrat « Petite Ville de Demain », un chargé de projet a été embauché par la Communauté de Communes. Il s'étonne qu'une nouvelle embauche soit prévue sur le même type de poste.
- M. le Maire explique que le chargé de projet « Petite Ville de Demain » n'est mis à la disposition que des 3 communes retenues dans le dispositif. Les autres communes de la C.M.B. ne peuvent bénéficier de ses services.
- Mme BOUYER-MAUPAS demande des précisions sur les champs possibles d'intervention.
- M. GUILLOTTE et M. le Maire expliquent que la fiche de poste n'est pas finalisée et que les domaines d'intervention ne sont pas explicitement déterminés.

Le Conseil Municipal, par 21 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. CAVELLEC),

- APPROUVE cette proposition.

N° 2 – ASSAINISSEMENT
PROROGATION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

M. GUILLOTTE rappelle que par contrat du 23 novembre 2010, la commune d'Agon-Coutainville a confié à la Société SAUR l'exploitation en affermage de son service public d'assainissement collectif.

Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Le contrat concernant l'eau potable, transféré au SDEAU 50, a la même échéance. Le SDEAU a décidé de prolonger le contrat eau potable pour une durée de 1 an, pour permettre d'attendre le redécoupage des CLEP.

Par cohérence, et pour permettre d'envisager sans précipitation une nouvelle procédure de délégation de service public, il est proposé de prolonger le contrat d'affermage du service assainissement pour une durée d'1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Le présent avenant n'impacte pas la rémunération du délégataire, il prend toutefois en compte, sans augmentation tarifaire, un poste de relèvement supplémentaire, Charrière du Commerce, qui sera intégré dans le périmètre de délégation.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- de valider l'avenant à intervenir avec la Société SAUR prolongeant le contrat d'une année
- d'autoriser M. le Maire à solliciter l'assistance d'un cabinet spécialisé pour engager une nouvelle procédure de délégation.

Aucune observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE cette proposition.

N° 3 – CONSERVATOIRE DU LITTORAL
ACQUISITION D'UNE PARCELLE

M. le Maire expose que par courrier du 6 mai 2022, le Conservatoire du Littoral a fait connaître son intention d'acquérir la parcelle cadastrée section AE n° 262, appartenant aux Consorts ANDRE-MONTARON.

Il s'agit d'une parcelle d'une superficie de 3 966 m², en nature de mielle, ayant eu un usage de terrain de loisir, sur laquelle on constate la présence d'un mobil-home en très mauvais état qui sera évacué après acquisition par le Conservatoire du Littoral.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

Conformément à l'article L. 322-1 du Code de l'Environnement, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur cette acquisition.

Aucune observation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à cette acquisition.

N° 4 – FINANCES

DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 – FETES ET CEREMONIES

Sur demande de Mme la Trésorière Principale, et vu l'article D-1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de préciser les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 – Fêtes et Cérémonies, conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables.

Il est proposé de retenir les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux manifestations, fêtes, cérémonies, inaugurations, réceptions, animations culturelles et touristiques.
- Les fleurs, bouquets, médailles, livres, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers évènements (mariages, décès, naissances, départs en retraite, récompenses...).
- Le règlement des factures de sociétés et artistes divers, et autres frais liés à leurs prestations.
- Les feux d'artifice, concerts, locations de matériels.
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

N° 5 – FINANCES

MODIFICATION BUDGETAIRE

Par délibération du 14 Avril 2022, le Conseil Municipal a validé le compte administratif 2021 et le Budget Primitif 2022.

Or une erreur matérielle dans la reprise des résultats a été constatée.

Il est proposé de valider le tableau suivant, suite à l'approbation du Compte Administratif 2021 :

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

1) DETERMINATION DU RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)

Recettes de l'exercice 2021	4 203 528.72 €
- Dépenses de l'exercice 2021	3 695 220.28 €
	508 308.44 €
+ Excédent reporté (ligne 002 du BP 2021)	
- Déficit reporté (ligne 002 du BP 2021)	
	0.00 €
Solde cumulé au 31/12/2021	508 308.44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (SI)

Recettes de l'exercice 2021	1 856 423.74 €
Dépenses de l'exercice 2021	4 736 049.33 €
Solde d'exécution de l'exercice 2021	-2 879 625.59 €
Excédent reporté (ligne 001 du BP 2021)	2 144 054.12 €
Déficit reporté (ligne 001 du BP 2021)	
Solde antérieur reporté (001)	2 144 054.12 €
Solde cumulé au 31/12/2021	-735 571.47 €

2) DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SI :

DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT de la SI

+ Résultat de la SI en 2021	-2 879 625.59 €
+ Restes à réaliser en recettes d'investissement de l'année 2021	1 738 430.00 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement de l'année 2021	183 096.64 €
+ Solde d'exécution reporté (001)	2 144 054.12 €
= BESOIN / CAPACITE DE FINANCEMENT DE LA SI	819 761.89 €

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

3) AFFECTATION DU RESULTAT

RÉSULTAT A AFFECTER	508 308.44 €
- Affectation obligatoire (couverture de l'éventuel déficit de SF) :	0.00 €
- Couverture du besoin de financement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
= Solde disponible affecté comme suit :	508 308.44 €
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Total affecté au c/ 1068 en 2022	0.00 €

Excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 pour 2022)	508 308.44 €
---	---------------------

Résultat reporté en investissement (ligne 001 pour 2022)	-735 571.47 €
---	----------------------

Il convient donc de modifier le budget et en particulier les reports, selon les données ci-dessus, et de réajuster les montants.

Ainsi, le tableau récapitulatif du Budget Primitif 2022 est le suivant :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 898 815.47	3 898 815.47
INVESTISSEMENT	4 265 711.93	4 265 711.93

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces modifications, qui n'ont aucune incidence sur les inscriptions budgétaires précédemment approuvées.

- M. WLASNIAK annonce qu'il votera contre, en cohérence avec son vote précédent. Il s'étonne qu'une modification soit proposée seulement un mois après le vote du Budget Primitif. Il regrette de n'avoir pas eu les documents préparatoires suffisamment tôt pour pouvoir les étudier et éventuellement détecter des erreurs.
- Mme BOUYER-MAUPAS confirme que le temps laissé pour l'étude des documents ne suffisait pas pour une bonne analyse.
- Mme BESSIN rappelle que le Budget n'a pu être élaboré plus vite, faute d'avoir les documents validés par la Trésorerie.

Par 18 voix POUR, 4 CONTRE (I. BOUYER-MAUPAS, N. PIGASSE, D. CAVELLE, P. WLASNIAK)

Le Conseil Municipal,

VALIDE cette modification budgétaire.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

N° 6 – SDEM
ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE BLAINVILLE

M. GUILLOTTE explique que l'éclairage public de la rue de Blainville présente des lanternes type « Beaugard » avec crosse. Les candélabres sont souvent percutes par des véhicules de grande hauteur. 3 mâts sont actuellement hors service.

Il est proposé au Conseil Municipal de prévoir leur remplacement par des lanternes de même type, installées en « top ».

Deux options sont possibles :

	Montant estimatif HT	Financement SDEM	Participation Collectivité
Remplacement des 3 lanternes hors service	3 500 €	1 400 €	2 100 €
Remplacement des 12 lanternes existantes	12 800 €	5 120 €	7 680 €

Il est précisé que ces travaux seront réalisés en fin d'année 2022 pour être facturés en 2023.

Il est proposé de retenir le remplacement de 3 luminaires aux conditions précitées.

Par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (P. WLASNIAK), le Conseil Municipal,

DECIDE de prévoir le remplacement de 3 lanternes Rue de Blainville, aux conditions exposées.

N° 7 – SDEM
ECLAIRAGE MAIRIE

M. GUILLOTTE expose que dans le cadre de la restructuration de la mairie, les 2 candélabres se trouvant sur le parking ont été supprimés afin de libérer de l'espace. Il est toutefois nécessaire de conserver un niveau d'éclairage approprié, notamment sur le stationnement PMR et l'entrée principale du bâtiment.

Le SDEM propose de remplacer un candélabre situé sur le trottoir d'en face par un mât aiguille, d'une hauteur de 8 m, équipé de plusieurs spots multidirectionnels.

Cette installation a un coût total estimé à 17 600 €. Le montant de la participation de la collectivité s'élève à 13 100 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces travaux, étant précisé qu'ils ne seront mis en œuvre qu'au dernier trimestre 2022 et facturés en 2023.

Le Conseil Municipal, par 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (P. WLASNIAK et D. CAVELLEC)

VALIDE cette proposition.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

TRANSITION ECOLOGIQUE

Définition : La Transition Écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources.

Depuis septembre 2021, la commission travaille avec un seul objectif :
que notre commune soit la mieux préparée à cette transition aussi bien sur le plan écologique qu'économique.

Pour information, nous constatons que nos mesures sont similaires à celles prises récemment au niveau national à savoir :

- ✓ Développement des énergies renouvelables ;
- ✓ Mieux sauvegarder la biodiversité ;
- ✓ Renouveler le parc automobile en développant le transport propre ;
- ✓ Accompagner la rénovation thermique de nos logements.

Notre commune est déjà dans une réelle démarche de Transition Écologique.

Les actions engagées depuis l'ancienne mandature :

- ✓ Plages sans déchet plastique : en cours de labellisation ;
- ✓ Plages sans tabac : Label ;
- ✓ Charte d'entretien des espaces verts sans produits phytosanitaires : labels Zéro Phyto et Terre Saine ;
- ✓ Résidence Challe en écoconstruction qui valorise les économies d'énergie et la protection de l'environnement ;
- ✓ Réalisation des Pistes et bandes cyclables ;
- ✓ Petit musée de la pêche en juillet et août avec l'association APP2R : pour une pêche respectueuse ;
- ✓ Jardins partagés de l'association « R.E.S : Réseau d'Echange et Savoirs » ;
- ✓ L'étude de la Construction de l'Éco quartier « le Hameau Cochard ».

Chaque commission a conscience de cet enjeu incontournable pour l'Avenir de notre commune.

Pour chaque nouveau projet, intégrer un geste Transition Écologique est indispensable.

Quelques exemples par commission :

Commission Travaux :

- ✓ Création de Place de stationnement enherbées sur la RD 44 et résidence Challe (les revêtements drainants ont un rôle tampon permettant d'évacuer l'eau par infiltration par le sol) ;
- ✓ Remplacement des plantations avec des plantes moins gourmandes en eau...
- ✓ Isolations des bâtiments communaux : Mairie, Foyer des Marettes, La Maison des Associations, ...

Commission Voirie :

- ✓ Depuis 2019, remplacement de l'éclairage public par des Leds, ce qui nous a permis de réaliser une baisse de consommation d'environ 70%, donc un gain financier d'environ 40% ; (*analyse sdem50*)
- ✓ Gestion de la pollution lumineuse avec l'extinction de l'éclairage de 22h à 6h du matin, le but étant également de préserver la biodiversité et la faune nocturne ;
- ✓ Améliorer le covoiturage sur la commune.

Commission Eau et Assainissement :

- ✓ Au niveau de la Station d'épuration : mise en place du chaulage des boues ce qui nous permet d'avoir un épandage écologique et responsable sur les terres agricoles ;
- ✓ Gérer la consommation et la qualité de l'eau, nous voulons amener nos concitoyens à changer certains comportements au quotidien pour éviter le gaspillage de « l'or bleu » par des Eco-gestes.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

Commission Développement Durable :

- ✓ Mise en place d'un rucher communal pour sensibiliser nos concitoyens aux enjeux de la biodiversité signature de la convention hier entre la commune et l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française) ;
- ✓ Distribution de nichoirs à mésange car cet oiseau est un véritable prédateur contre les chenilles processionnaires du pin (*point avec Marielle*) ...
- ✓ En Décembre 2020, participation au rendu des travaux du GIEC Normand à Caen « *Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat* » : ce qui en est ressorti : une prise de conscience et une action collective pour l'adaptation de la Normandie au changement climatique ;
- ✓ Protéger notre littoral : adhésion au PPA (Plan Partenarial d'Aménagement) avec les communes de Blainville-sur-Mer et Gouville-sur-Mer, également avec CMB, et l'Etat. Un réel travail collaboratif entre nous tous s'est mis en place, pour mieux protéger notre littoral fortement exposé dans le contexte de changement climatique.

Commission Communication/Animations/Culture :

- ✓ Organisation de manifestations sans déchets... Fête de la nature qui vient de se dérouler ce week-end avec pique-nique sans déchets, initiation à l'écotourisme, démonstration montage d'un composteur...
- ✓ Le 3 juillet : « ville sans plastique » en partenariat avec le triathlon et les commerçants ;
- ✓ Les Journées Vertes et Bleues en octobre, sensibilisation aux gestes propres, ramassage des déchets sur la plage, ...

Commission Transition Écologique :

- ✓ Lutter contre la précarité énergétique en informant nos concitoyens du dispositif d'aides financières à la rénovation énergétique des logements mis en place par le Département en partenariat avec la CMB (juillet 2021 à juillet 2024) ;
- ✓ Réaliser en partenariat avec SDEM50 un audit énergétique sur les bâtiments communaux (2022-2023-2024) ;
- ✓ Répondre à l'appel à projet Atlas de la Biodiversité (2022-2023-2024) ;
- ✓ Réaliser les jardins familiaux (2024) ;
- ✓ Développer les transports propres au sein de la commune ;
- ✓ Continuer à planter des bornes recharge électrique ;
- ✓ Stop au gaspillage alimentaire mise en place de la loi « Egalim » : manger Bio et Local en restauration scolaire ;
- ✓ Mise en place de l'écotourisme en partenariat avec les 7 vents (été 2023) ;
- ✓ Repenser à la gestion de nos déchets en collaboration avec la CMB.

Commission Économie Locale :

- ✓ Opération « To Good To Go » lutte contre le gaspillage alimentaire, grâce à une application qui permet à tous de récupérer les invendus chez nos commerçants adhérents au dispositif (*explication par Marielle*) ;
- ✓ Réflexion sur comment améliorer le ramassage des cartons des commerçants

Autres :

- ✓ Camping municipal installation d'une chaudière au gaz nouvelle génération évolutive par des panneaux solaires qui seront installés en 2023 ;
- ✓ Réhabilitation de la ferme borde en Maison des Havres.
- ✓

En conclusion :

Beaucoup d'actions peuvent être menées facilement :

- ✓ **Changer ses pratiques de mobilité** (moins recourir à la voiture individuelle, limiter ses déplacements) ;
- ✓ **Moins consommer et mieux consommer** (commerces, artisans et agriculture locale) ;
- ✓ **Réduire ses déchets** ;
- ✓ **Participer au maintien de la biodiversité locale** ;
- ✓ **Limiter la consommation énergétique**, utiliser des énergies renouvelables ;
- ✓ **Réduire au maximum sa consommation d'eau** ;

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

C'est bien d'une écologie raisonnée et de bon sens que notre commune met en place, pour mieux anticiper les grands défis auxquels nous devons faire face.

- M. CAVELLEC demande quel est le budget alloué à la Commission Transition Ecologique.
- Mme LEBRETON rappelle que 10 000 € ont été inscrits pour les jardins familiaux. L'audit énergétique sera réalisé par le SDEM et payé sur le Budget Fonctionnement.
- M. GUILLOTTE souligne que la transition écologique est un thème transversal dans tous les enjeux et objectifs de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Don de l'Association de la Mare de l'Essay

M. le Maire indique que dans le cadre de l'appel aux dons organisé par l'A.M.F., l'Association de la Mare de l'Essay a fait un don de 5 000 € au profit de l'opération « urgence pour l'Ukraine ».

Au nom du Conseil Municipal, il remercie l'association pour sa générosité et son engagement.

Maison JUTTEAU

M. LEMESLE refait l'historique de la situation de la maison menaçant d'effondrement sur le promenoir.

Après plusieurs renvois au tribunal, le juge vient d'autoriser la Commune à procéder à la déconstruction du bâtiment. La procédure a été enclenchée, notamment pour l'étude préalable par un bureau d'étude. Il espère que les travaux pourront être mis en œuvre avant les vacances scolaires d'été.

- M. GERMAIN demande qui prendra les travaux en charge financièrement.
- M. LEMESLE explique que, conformément au jugement, la commune commande les travaux et fait l'avance des frais, en attendant un remboursement par la propriétaire du bâtiment.
- M. le Maire précise que dans cette affaire, la commune subit un préjudice qui sera évalué financièrement, tant pour la notoriété que pour le retard pris dans les travaux du promenoir, les difficultés de circulation, les nuisances pour les riverains, les commerçants, etc...
Il indique que, contrairement aux rumeurs, aucune plainte n'a été déposée par la commune, ni contre elle.
Il remercie M. LEMESLE et le personnel communal, notamment Philippe HÉNAFF, pour son implication dans le règlement de ce dossier.

Appel à projets local du bourg

M. WLASNIAK a demandé par écrit quelle suite était réservée à l'appel à projet infructueux pour le local commercial du bourg d'Agon.

M. LEMESLE explique que le dossier est en cours de réflexion. Deux éventuels preneurs se sont déclarés intéressés. Il reste à déterminer quel est le scénario à retenir : vente du bâtiment en l'état, après travaux ou location.

Une réflexion est initiée avec la Foncière de Normandie pour un éventuel partenariat.

Solidarité Ukraine

M. WLASNIAK a demandé à avoir un retour sur l'opération de solidarité initiée par la commune.

- M. le Maire rappelle qu'une réunion publique a été organisée le 5 mars 2022. Un véritable élan de générosité a permis de recueillir 150 colis de produits divers qui ont été transportés vers les points de collecte.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

Actuellement aucune nouvelle demande n'a été formulée par l'AMF.

Concernant l'accueil des réfugiés, plusieurs personnes avaient proposé des logements. A ce jour, 2 femmes et 3 enfants sont hébergés sur la commune. Ils ont été pris en charge par les bénévoles du CCAS et ont été dirigés vers France Terre d'Asile pour officialiser leur arrivée.

- Mme BOUYER-MAUPAS est surprise de ne pas avoir été informée de cet accueil, et des conditions de leur arrivée.
- M. le Maire explique que la situation de ces réfugiés a nécessité une prise en charge en urgence, que Mme HENNEQUIN a organisé, avec les services de l'Etat et France Terre d'Asile.

Pavillon Bleu

M. WLASNIAK a demandé des précisions sur la perte du Pavillon Bleu.

M. le Maire rappelle que le Pavillon Bleu qui récompense les stations balnéaires faisant preuve d'un fort engagement environnemental et retient comme critère principal l'excellence de la qualité des eaux de baignade.

Depuis plusieurs années, seule la plage du Centre continuait à bénéficier de ce label.

En 2021, malgré les remarques positives sur le dossier présenté, la dégradation de la qualité des eaux de baignade de cette plage n'ont pas permis le maintien du Pavillon Bleu.

Pour rappel, les eaux de baignade font l'objet d'une surveillance active par l'ARS pendant toute la saison estivale (15 juin/15 septembre). 20 prélèvements sont effectués sur la période pour les plages de la Pointe d'Agon, de l'Ecole de Voile et du Passous. La plage Centre fait l'objet de 10 prélèvements.

A l'issue de la campagne 2021, le calcul du classement, basé sur les analyses réalisées entre 2018 et 2021, aboutit à une « bonne qualité pour le Passous et le Centre, et à une « qualité insuffisante » pour l'Ecole de Voile et la Pointe d'Agon. La plage de la Pointe d'Agon fait l'objet d'un protocole de gestion active, validé par l'ARS et la Commune, qui prévoit des fermetures préventives de la baignade lors des coefficients de marée supérieurs à 95, et à des fermetures lors des épisodes pluvieux importants. Une veille météo est mise en place, en partenariat avec la CMB. Pour la plage de l'Ecole de Voile, l'origine de la pollution n'a pas pu être identifiée, malgré des analyses et des prélèvements réalisés pendant toute une année, y compris pendant l'hiver. Des investigations ont été réalisées, en lien avec la SAUR, la CMB, l'ARS et le CRC. Aucune conclusion n'a pu être apportée.

Les profils de vulnérabilité vont être mis à jour, à l'initiative du Département de la Manche. Une réunion est prévue Mardi 24/05/2022.

Il est précisé qu'actuellement, seules 10 plages sont labellisées dans le département de la Manche.

Projet Padel Tennis

- M. GERMAIN demande où en est le projet de Padel Tennis.
- M. le Maire explique qu'il s'agit d'un projet de la C.M.B. pour lequel un appel à concurrence a été lancé. L'entreprise retenue a finalement été défailante. Aucune décision n'a été prise pour l'instant pour relancer le projet. Une rencontre est prévue avec la Jeune France et la C.M.B. pour faire un point du dossier.
- M. GERMAIN alerte sur les problèmes de bruit qui font l'objet de plusieurs plaintes pour des courts de padel récemment installés en milieu urbain.

Avenue du Passous

- M. GERMAIN a remarqué que les places de stationnement engazonnées sur l'Avenue du Passous présentent un aspect peu satisfaisant. Il demande s'il est prévu de régler ce problème.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

- M. LEMESLE confirme que les plantations sur les places de stationnement qui sont continuellement occupées (aux abords de l'entreprise d'ambulance et du garage automobile) n'arrivent pas à se développer, par manque de soleil et d'eau. Il n'y a pas vraiment de solutions envisageables.

Piste cyclable rue Dramard

- M. DANGUY demande ce qui a été décidé pour le stationnement rue Dramard, sur la piste cyclable.
- M. le Maire explique qu'une solution est en cours de finalisation pour faire cohabiter la piste cyclable, le stationnement et la circulation.
- M. DANGUY suggère de faire simplement appliquer le Code de la Route qui interdit le stationnement sur les pistes cyclables.

Terrain rue Docteur Lemoine

- M. CAVELLEC demande où en est la vente du terrain rue Docteur Lemoine.
- M. le Maire indique que la proposition d'achat doit recevoir un accord du donateur. Cet accord est toujours en attente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Pour extrait conforme, le 25 mai 2022

Le Secrétaire de Séance,

Philippe WLASNIAK

Le Maire,

Christian DUTERTRE



